

Notre patrimoine latin, chose sacrée

Autor(en): **Gruaz, Julien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre patrimoine latin, chose sacrée.

La création du musée romain de Vidy s'est imposée par le fait des circonstances, soit pour la satisfaction et de ceux qui connaissent et de ceux qui veulent connaître et s'instruire.

Les précieux matériaux qui y sont aujourd'hui réunis et, pour une bonne part, déterminés et classés : objets, mobiliers, relevant de la céramique, de l'industrie du bronze et du fer, de l'orfèvrerie, monnaies gauloises et romaines, proviennent de deux terrains, l'un ayant appartenu au domaine privé du Château de Vidy, l'autre au domaine public.

Grâce à l'initiative de l'Association du Vieux-Lausanne, à son important appui financier et ensuite, à celui des citoyens amis de notre passé antique, le premier terrain a pu faire l'objet de tractations avec son propriétaire et lui être acheté pour le plus grand profit de la science puisque, de ce fait, on y a conservé les murs romains mis au jour par la pioche et la pelle, après tout ce que leur intérieur et leurs abords avaient livré d'intéressant, et on a pu y bâtir le musée actuel, dit Musée romain de Vidy.

L'autre domaine, d'étendue bien plus vaste que le premier, dans un merveilleux site champêtre et lacustre,

à l'ouest et à proximité de la petite chapelle de la Maladière, et à 250—300 mètres de la rive du *Lacus Lemanus*, n'a pas eu le sort qu'étaient en droit de rêver, même d'obtenir, les amis de Vidy romain.

Pourquoi donc ce domaine de la Maladière, dont le sous-sol sur une étendue de plus de 12,000 m², était peuplé de murs romains du plus haut intérêt, n'a-t-il pu devenir, comme l'autre, un domaine historique et classé comme tel, c'est-à-dire dont on conserverait les substructions si pittoresques, si évocatrices et, en matière de main-d'œuvre, si riches d'enseignements ?

Pourquoi ? Simplement, ô ironie, parce qu'ils appartenaient à la Communauté et que l'Autorité communale, avec un grand A, n'entendait pas qu'on sacrifiât ses projets arrêtés d'y établir une avenue de goût moderne et, autour et plus loin à la ronde, des arènes, des stades, des pistes pour de fantomatiques jeux olympiques lointainement envisagés, à la conservation des murs surgis inopinément de ce sol où s'est élevé, il y a dix-neuf siècles, le quartier romain le plus important, sans doute, au point de vue commerçant de *Lousonna*.

Mais les déceptions et le mécontentement — dont je me fais le sympathique écho — des amis de Vidy romain, en matière de conservation de nos murs antiques, n'ont pas seulement pour cause les dispositions arrêtées par la Commune... Nos archéologues de carrière ou de demi-carrière — car on ne sait où les uns la commencent et où les autres la finissent — en sont aussi — pas tous, heureusement ! — un peu beaucoup les auteurs ! Les uns ont dit, les autres disent encore que la meilleure et la plus sûre manière de conserver les ruines d'une cité antique... c'est de les réenfouir ! Les maintenir pour en faire un musée instructif de plein air demande une cer-

taine provision de mortier et de chaux-vive, et ce serait, selon eux, une dépense publique qu'il faudrait éviter, comme si elle devait être chanceuse et inutile ! *inutile* — reprenons le terme — à l'exemple de bien d'autres, alors, qui le sont carrément et qu'on fait quand même !

Laissons donc la théorie d'ordre négatif de ces messieurs timorés et opposons-lui, par un seul exemple — car les autres nous les trouverions en Italie — la théorie d'ordre positif et pratique dont nous trouvons l'application dans l'Alesia de Vercingétorix et sous un climat le même que le nôtre. Là, l'éminent archéologue, M. le professeur J. Toutain, conserve hors du sol les murs romains que l'Aussois lui livre et dont il nous donne, ainsi que de tous les matériaux précieux qui en relèvent, l'étude, longuement méditée, dans ses éminents travaux publiés où il révèle sa supériorité de latiniste, d'historien et d'épigraphiste en plus de sa longue expérience d'archéologue.

Circuler au milieu des ruines romaines de la Maladière — avant qu'on les eût condamnées en bonne partie au *réenfouissement* ou à la destruction pour que leur pierre, concassée ensuite, ô sacrilège, aille armer le sol de banales routes — c'était, en les envisageant dans leur ensemble ou en en distinguant les parties, se représenter l'importance du quartier auquel elles avaient appartenu, c'était en déterminer les rues, les carrefours, les places. Et, par ce que les intérieurs ou les abords de ces nobles ruines, supports symboliques de notre latinité encore vivante, nous ont livré : ici, un trésor de monnaies d'or que se partageaient également les deux cachettes qui les contenaient ; ailleurs des inscriptions lapidaires, consacrées, l'une au *Lacus Lemanus* par la corporation des bateliers lousonnais, les autres à Neptune — invoqué en

milieu gallo-romain et assimilé par celui-ci au dieu celtique des sources et des lacs ; à Cérès, personnification de la terre nourricière, nous arrivons à reconstituer peu à peu un milieu qui, à côté d'une prospérité matérielle d'un peu plus de deux siècles, a vécu dans l'observation de l'ordre et des lois.

L'inscription lapidaire des bateliers lousonnais consacrée, sous l'invocation des Dieux, au Léman, les inscriptions consacrées à Neptune et à Cérès ont appartenu à des sanctuaires ou à des monuments religieux.

Et ces inscriptions qui ont revu le jour après plus de quinze cents ans d'enfouissement sont aussi vénérables pour nous que pour le milieu auquel elles s'adressaient directement, en ce sens que la terre qui nous les a livrées est restée terre latine, qu'elles intéressent non seulement notre cité mais l'Helvétie romande tout entière où la tradition latine, malgré les invasions et les influences germaniques est restée et reste, haut la main, debout.

C'est après avoir mis au jour le catalogue descriptif des 70 monnaies d'or du trésor de *Lousonna* et au moment où je me préparais à l'établissement de celui de tous les objets mobiliers provenant de Vidy et de la Maladière, que je me suis livré aux réflexions et aux regrets qui précèdent, quitte à m'attirer les foudres de l'Archéologie, soit de Celle qui s'irrite...

Je n'ai plus qu'à me camper en conséquence et me rappeler le juste qui reste impassible même devant le ciel qu'il voit se disloquer et prêt à s'écrouler sur lui...

...Si fractus illabatur orbis

Impavidum ferient ruinae.

Juillet 1937.

Julien GRUAZ.